

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi, 28 août 2018, à 13h30** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson et Noël Picard

Absence motivée : Monsieur Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résultats de l'ouverture des soumissions AOP-2018-03TP- Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets
5. Adjudication du contrat AOP-2018-03TP- Équipements lourds Papineau Inc.
6. Adoption du règlement d'emprunt 2018-05 décrétant une dépense de 337 000 \$, taxes incluses et un emprunt de 337 000 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets
7. Offres de services professionnels de la firme N. Sigouin Infra-Conseils pour l'élaboration de plans finaux pour la réalisation du ponceau au ch. du lac- Lafontaine Nord
8. Mandat de la directrice générale et du maire pour signer une entente portant sur l'amélioration du chemin Club des douze en partenariat avec la pourvoirie Club des douze et la MRC de Papineau
9. Prolongation de la période de travail des pompiers saisonniers jusqu'au 3 septembre 2018 (ajout à l'ordre du jour si quorum)
10. Période questions
11. Fermeture de l'assemblée

1. **Ouverture de l'assemblée**

**2018-08-18929
Ouverture de l'assemblée**

Il est unanimement **résolu**

D'ouvrir l'assemblée à 13h35

2. **Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

**2018-08-18930
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-08-18931
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour en ajoutant un point à l'ordre du jour.

Adoptée

4. Résultats de l'ouverture des soumissions AOP-2018-03TP- Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets

2018-08-18932
Résultats de l'ouverture des soumissions AOP-2018-03TP- Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions AOP2018-03TP- Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets;

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2018, un seul soumissionnaire, Équipements lourds Papineau Inc., a déposé une offre pour la vente d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets dont le prix global est de 368 352,47 \$, taxes incluses.

Il est **résolu**

QUE,

Les membres du Conseil acceptent les résultats de AOP-2018-03TP- Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets au montant de 368 352,47 \$, taxes incluses.

Adoptée

5. Adjudication du contrat AOP-2018-03TP-Équipements lourds Papineau Inc.

2018-08-18933
Adjudication du contrat AOP-2018-03TP- Équipements lourds Papineau Inc.

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2018 à 11 h 01, la responsable de l'appel d'offre AOP-2018-03TP-Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets, Mme Liette Quenneville, procédait à l'ouverture des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le résultat est le suivant :

Équipements lourds Papineau Inc.

368 352,47 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par Mme Julie Ricard aux membres du conseil;

Il est unanimement **résolu**

QUE le conseil retient l'offre d'Équipements lourds Papineau Inc., pour un coût de 368 352,47 \$, taxes incluses conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2018-05 par le Ministre;

QUE les documents d'appel d'offres 2018-03TP Acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets, la soumission déposée ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

QUE les dépenses s'appliquent au règlement d'emprunt 2018-05

Adoptée

6. Adoption du règlement d'emprunt 2018-05 décrétant une dépense de 337 000 \$ et un emprunt de 337 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf et ses équipements complets

2018-08-18934

Adoption du règlement d'emprunt décrétant une dépense de 337 000 \$, et un emprunt de 337 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues, neuf, et ses équipements complets

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel offre le service de déneigement sur toute l'étendue de son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité désire remplacer son camion 10 roues de marque INTERNATIONAL 2009 ;

CONSIDÉRANT que ledit camion 10 roues de marque INTERNATIONAL 2009 est équipé d'un moteur diesel Cummins 425, model 5600 ;

CONSIDÉRANT QU'au plan de remplacement des véhicules municipaux il est prévu de remplacer le véhicule portant le numéro V-54 en 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques, pour l'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements complets;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu et accepté la soumission en provenance de Équipements Lourds Papineau Inc., au montant de 368 352,47 \$ taxes incluses, pour l'achat dudit camion 10 roues, conditionnellement à l'approbation du présent règlement telle que présentée sous « l'annexe A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et l'adoption d'un projet de règlement ont été donnés lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres conseil ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule 10 roues, neuf de marque International avec équipements complets au montant de 368 352,47 \$, taxes incluses pour une dépense nette de 336 354,90\$, conditionnellement à l'approbation du présent règlement, auprès de Équipements lourds Papineau Inc. tel qu'il appert à la soumission présentée sous « l'annexe A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 337 000 \$, pour un terme de 10 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion et Projet de Règlement 2018-05	31 juillet 2018	
Adoption du règlement	28 août 2018	
Avis public – tenue de registre	29 et 30 août 2018	
Entrée en vigueur		
Avis public- entrée en vigueur		

RÈGLEMENT 2018-05

Certificat de publication

Je soussignée, certifie que j'ai publié le règlement # 2018-05, en affichant une copie aux endroits prévus par le Conseil, sur le territoire de la municipalité de Duhamel, entre 8h et 16h le ____^{ième} jour du mois _____ 2018.

Et j'ai signé à Duhamel ce ____^{ième} jour du mois _____ 2018

Julie Ricard
Directrice générale

Adoptée

7. Offres de services professionnels de la firme N. Sigouin Infra-Conseils pour l'élaboration de plans finaux pour la réalisation du ponceau au ch. du lac- Lafontaine Nord

2018-08-18935

Offres de services professionnels de la firme N. Sigouin Infra-Conseils pour l'élaboration de plans finaux pour la réalisation du ponceau au ch. du lac- Lafontaine Nord

CONSIDÉRANT QUE le ponceau situé sous le chemin Lac Lafontaine Nord n'est pas en mesure de reprendre l'importante quantité d'eau qui circule dans ce cours d'eau dû à son diamètre insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE le projet de restauration de ce ponceau a été retenu pour le financement des travaux de restauration de traverses de cours d'eau par le ministère des Forêts, de la Faune et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de restauration prévoit le financement de 90 % des coûts des matériaux et de l'installation ainsi que de l'entièreté des honoraires professionnels engendrés par le calcul du débit pour le dimensionnement de la structure, la préparation des plans et devis, les avis d'affichage, les plans finaux et autres documents, jusqu'à un maximum de 10 % des coûts des matériaux et de l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la dernière estimation des coûts relatifs au projet s'élève à 123 310,69 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme N. Sigouin Infra-Conseils pour la préparation des plans finaux déposées le 9 août 2018;

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Le Conseil accepte l'offre de services professionnel déposée par la firme N. Sigouin Infra-Conseil le 9 août 2018, pour la préparation de plans finaux pour un montant de 6 075 \$, taxes en sus.

Adoptée

8. Mandat de la directrice générale et du maire pour signer une entente portant sur l'amélioration du chemin Club des douze en partenariat avec la pourvoirie Club des douze et la MRC de Papineau

2018-08-18936

Mandat de la directrice générale et du maire pour signer une entente portant sur l'amélioration du chemin Club des douze en partenariat avec la pourvoirie Club des douze et la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-18878- Appui à la pourvoirie Club des douze, selon laquelle la Municipalité de Duhamel contribuera aux travaux de réfection du chemin Club des douze ;

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Les membres du conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale et M. David Pharand, maire, à signer l'entente portant sur l'amélioration du chemin Club des douze

Adoptée

9. Prolongation de la période de travail des pompiers saisonniers jusqu'au 3 septembre 2018

2018-08-18937

Prolongation de la période de travail des pompiers saisonniers jusqu'au 3 septembre 2018

CONSIDÉRANT la résolution **2018-06-18862** mettant fin à l'embauche de deux pompiers saisonniers à temps partiel le 31 août 2018 ;

CONSIDÉRANT l'achalandage sur le territoire de la Municipalité lors de la fin de semaine de la Fête du travail;

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Les membres du Conseil autorisent la prolongation de la période de travail des deux pompiers saisonniers jusqu'au 3 septembre 2018.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-18938

Levée de l'assemblée

Il est unanimement **résolu**

Que,

La séance soit et est levée à 14 h 05

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière